

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 14 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 avril à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle multifonctions, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire

Sont Présents : MM. LEROY Christian, Maire, M. SPECQ Hervé, 1^{er} Adjoint, M. GILLET Gérard, 2^{ème} Adjoint, M. Dominique DESCAMPS 3^{me} adjoint, MM Xavier BRIOUL, David FAUQUET, David BAYARD, Daniel HAVART, Mme Pascaline BARON, Céline DESOMBRE ,Aurore MACQUET conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents :

A été désignée secrétaire de Séance : Hervé SPECQ

Délibération n° 140401 : Budget primitif du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu la délibération du 7 juin 2022, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'Adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	727 286,91 €	727 286,91 €
Investissement	404 546,24 €	404 546,24 €
TOTAL	1 131 833,15 €	1 131 833,15 €

- Autorise la fongibilité des crédits à hauteur de 7,50 % en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Omer dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait copie conforme,
le Maire : C. LEROY



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 14 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 avril à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle multifonctions, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire

Sont Présents : MM. LEROY Christian, Maire, M. SPECQ Hervé, 1^{er} Adjoint, M. GILLET Gérard, 2^{ème} Adjoint, M. Dominique DESCAMPS 3^{me} adjoint, MM Xavier BRIOUL, David FAUQUET, David BAYARD, Daniel HAVART, Mme Pascaline BARON, Céline DESOMBRE ,Aurore MACQUET conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents :

A été désignée secrétaire de Séance : Hervé SPECQ

Délibération n° 140402 : Budget annexe Boulangerie Municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu la délibération du 7 juin 2022, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget annexe boulangerie municipale pour l'exercice 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'Adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 485,57 €	26 485,57 €
Investissement	44 240,30 €	76 630,15 €
TOTAL	70 725,87 €	103 115,72 €

- Autorise la fongibilité des crédits à hauteur de 7,50 % en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Omer dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait copie conforme,
le Maire : C. LEROY



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 14 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 avril à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle multifonctions, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire

Sont Présents : MM. LEROY Christian, Maire, M. SPECQ Hervé, 1^{er} Adjoint, M. GILLET Gérard, 2^{ème} Adjoint, M. Dominique DESCAMPS 3^{me} adjoint, MM Xavier BRIOUL, David FAUQUET, David BAYARD, Daniel HAVART, Mme Pascaline BARON, Céline DESOMBRE ,Aurore MACQUET conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents :

A été désignée secrétaire de Séance : Hervé SPECQ

Délibération n° 01/04/2022 : Vote taux d'imposition

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2023

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	36,58 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	35,54 %
Taux de TAXE D'HABITATION	11,67 %

Pour extrait copie conforme,

Le Maire : C. LEROY



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 14 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 avril à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle multifonctions, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire

Sont Présents : MM. LEROY Christian, Maire, M. SPECQ Hervé, 1^{er} Adjoint, M. GILLET Gérard, 2^{ème} Adjoint, M. Dominique DESCAMPS 3^{me} adjoint, MM Xavier BRIOUL, David FAUQUET, David BAYARD, Daniel HAVART, Mme Pascaline BARON, Céline DESOMBRE, Aurore MACQUET conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents :

A été désignée secrétaire de Séance : Hervé SPECQ

Délibération n° 04042023 : Séjour ados pour 2 jeunes du village dans le cadre de l'action portée par la CCPL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le CIAS de la Communauté de aux Communes du Pays de Lumbres propose un séjour à la montagne à Montgenèvre du juillet 2023, réservé aux adolescents du territoire nés en 2007/2008.

Le coût total du séjour est fixé à 1165 € par adolescent. La contribution à ce séjour de la CCPL, de la mairie et de la CAF s'élevant à 900 €, le reste à charge des familles s'élève à 265 €.

Monsieur le Maire propose une participation financière de 400 € pour les deux adolescents du village intéressés par ce séjour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- APPROUVE la participation financière de 400 € pour les deux adolescents intéressés par ce séjour.
- INSCRIT les crédits au budget.

Pour extrait copie conforme,
le Maire : C. LEROY



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 14 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 avril à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle multifonctions, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire

Sont Présents : MM. LEROY Christian, Maire, M. SPECQ Hervé, 1^{er} Adjoint, M. GILLET Gérard, 2^{ème} Adjoint, M. Dominique DESCAMPS 3^{me} adjoint, MM Xavier BRIOUL, David FAUQUET, David BAYARD, Daniel HAVART, Mme Pascaline BARON, Céline DESOMBRE ,Aurore MACQUET conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents :

A été désignée secrétaire de Séance : Hervé SPECQ

Délibération n° 03042023 : Convention pour le contrôle des points d'eau incendie

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose, aux membres du Conseil Municipal qu'il a sollicité le syndicat intercommunal des eaux de Quelques, pour la réalisation des essais des poteaux d'incendie, suite à la commission de sécurité de la salle des fêtes, et donne lecture de la convention pour le contrôle des Points d'eau Incendie.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la convention pour le contrôle des points d'eau incendie.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces nécessaires relative à ce projet

Pour extrait copie conforme,
le Maire : C. LEROY



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 14 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 avril à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle multifonctions, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire

Sont Présents : MM. LEROY Christian, Maire, M. SPECQ Hervé, 1^{er} Adjoint, M. GILLET Gérard, 2^{ème} Adjoint, M. Dominique DESCAMPS 3^{me} adjoint, MM Xavier BRIOUL, David FAUQUET, David BAYARD, Daniel HAVART, Mme Pascaline BARON, Céline DESOMBRE, Aurore MACQUET conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents :

A été désignée secrétaire de Séance : Hervé SPECQ

Délibération n° 04042023 : Subvention de solidarité aux communes du sud arrageois touchées par la tornade.

Monsieur le Maire rappelle que le 23 octobre dernier, le Sud-Arrageois, et plus particulièrement les communes de Bihucourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Mory et Récourt, était frappé par une tornade touchant plus de 180 habitations dont certaines sont aujourd'hui inhabitables et informe que l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais, en lien avec la Protection Civile du Pas-de-Calais, initie une collecte de fonds pour venir en aide aux communes et habitants sinistrés.

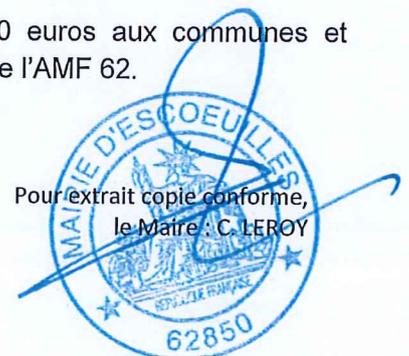
Les fonds collectés permettront de financer l'action de la Protection Civile sur place ainsi que les besoins des habitants sinistrés dont l'inventaire est actuellement en cours.

Monsieur le Maire propose que la commune d'Escoeuilles vienne en aide financièrement aux communes et habitants sinistrés fortement touchés par cette tornade et propose de verser un secours de 100 euros à destination de ces sinistrés par le biais de l'AMF 62.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- APPROUVE le versement d'une aide financière de 100 euros aux communes et sinistrés suite à la tornade du 23 octobre par le biais de l'AMF 62.
- INSCRIT les crédits au budget.

Pour extrait copie conforme,
le Maire : C. LEROY



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 14 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 avril à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle multifonctions, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire

Sont Présents : MM. LEROY Christian, Maire, M. SPECQ Hervé, 1^{er} Adjoint, M. GILLET Gérard, 2^{ème} Adjoint, M. Dominique DESCAMPS 3^{me} adjoint, MM Xavier BRIOUL, David FAUQUET, David BAYARD, Daniel HAVART, Mme Pascaline BARON, Céline DESOMBRE ,Aurore MACQUET conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents :

A été désignée secrétaire de Séance : Hervé SPECQ

Délibération n° 01042023 : Contrat d'abonnement Mariloo

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour une meilleure gestion de location de la salle des fêtes, il a sollicité la société Mariloo une plateforme de réservation en ligne pour les lieux publics, il propose de continuer d'utiliser ce système de réservation en ligne et donne lecture du contrat d'abonnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le contrat d'abonnement Mariloo proposé et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Pour extrait copie conforme,
Le Maire : C. LEROY

